

**5 ans de garantie sur les hottes et taques à induction acheté depuis le 01/03/08, réparation à domicile.**

En témoignage de la qualité de ses produits NOVY vous offre 5 ans de garantie totale sur toutes ses hottes et taques à induction (sauf dominos et AeroLock). En plus, NOVY vous l'offre gratuitement! (Pas besoin de contrat de service. La période de garantie débute à la date de l'achat.) Pendant cette période de 5 ans, tous les frais relatifs à une éventuelle réparation (pièces, déplacement et main d'œuvre) sont couverts par NOVY.

- Taques à induction achetés avant 01-03-2008 bénéficient de :  
2 années de garantie totale

- Hottes achetés à partir de 01-09-2005  
5 ans sur les pièces de rechange  
2 ans sur le déplacement et la main d'œuvre

Payable à partir de la 3<sup>ème</sup> année.

Le service après-vente se tient également à votre disposition après la période de garantie.

Contactez NOVY, service après-vente pour un rendez-vous :

NOVY  
Noordlaan 6  
8520 Kuurne  
Tel : 056/36.51.02  
Fax : 056/35.32.51  
Lundi-jeudi : 7h30 –12h00 et de 12h45 – 16h40  
Vendredi: 7h30 à 12h00

ou faites un mail à [herstellingen@novy.be](mailto:herstellingen@novy.be)

Données à fournir pour toute demande :

- facture
- vos coordonnées
- numéro de type de l'appareil
- description du défaut

*Cet appareil a été conçu pour un usage domestique. Les conditions de garantie ne sont pas d'application en cas d'utilisation à des fins professionnelles ou de façon équivalente.*